



**PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE
Polyvalente Marcel-Landry**

Politique sur les besoins éducationnels spéciaux

2021-2022



Table des matières

- **Introduction**
- **Politique EHDA de la commission scolaire des Hautes-Rivières**
- **Passage primaire-secondaire (dépistage)**
- **Comité d'aide**
- **Comité Postvention**
- **Gestion du stress et de l'anxiété**
- **Orthopédagogie**
- **Psychoéducation**
- **Autres mesures**
- **Annexe**

Politique sur les besoins éducationnels spéciaux 2019-2020

INTRODUCTION

Tout élève du PEI ayant des besoins éducationnels spéciaux bénéficie des services éducatifs adaptés à leurs besoins en fonction des ressources disponibles à la polyvalente Marcel-Landry.

Les élèves du PEI de la Polyvalente Marcel-Landry disposent des services suivants afin de combler leurs divers besoins :

- Orthopédagogie
- Psychoéducation
- Travail social (partenariat avec le CSSS)
- Psychologie
- Orientation scolaire
- Santé (infirmière scolaire)
- Prévention de la toxicomanie (partenariat avec l'organisme Le Virage)
- Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire
- Éducation spécialisée (service TSA intégrés)
- Technicien en loisirs
- Techniciens en travaux pratiques
- Spécialiste en moyen d'enseignement

Politique EHDA de la commission scolaire des Hautes-Rivières (Annexe 1)

La polyvalente Marcel-Landry, au même titre que toutes les autres écoles de la commission scolaire des Hautes-Rivières, doit appliquer et respecter la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage. Afin de s'y conformer, diverses mesures sont appliquées dans notre établissement, dont la mise en place d'un plan d'intervention individualisé.

Passage primaire-secondaire (dépistage)

Afin de préparer la venue des nouveaux élèves de première secondaire l'année suivante, la polyvalente Marcel-Landry déploie dans ses écoles primaires nourricières une équipe de dépistage composée des ressources suivantes : direction adjointe, enseignant ressource, psychoéducateur et orthopédagogue. Le but de cette démarche vise à offrir le plus efficacement et le plus rapidement possible des services adaptés à la réalité de chacun de nos élèves, y compris les élèves du PEI.

Guichet unique

L'apparition de nouveaux besoins chez les élèves, en cours d'année, est traitée par l'entremise d'un formulaire de guichet unique remis à la direction du niveau. Sur réception, la direction réfère le jeune au service répondant le mieux au besoin exprimé dans le formulaire.

Comité Postvention

Dans le cadre d'une crise ponctuelle d'un élève, ce dernier est référé au comité Postvention. Il est donc accueilli dans des délais rapides par une équipe composée de psychologues, d'enseignants et d'un travailleur social.

Gestion du stress et de l'anxiété

Soucieuse d'accompagner les élèves du PEI le plus adéquatement possible, l'équipe du PEI, en collaboration avec le service de psychologie, a mis en place des ateliers de sensibilisation et de gestion du stress et de l'anxiété. Cette mesure mise en place répond à un besoin de plus en plus important chez les élèves du PEI, soit celui de performer et de rencontrer les exigences du PEI de la façon la plus rigoureuse possible.

Orthopédagogie

Lorsqu'un élève a ou reçoit un diagnostic qui nécessite la mise en place de mesures adaptatives lors des évaluations, ces dernières sont présentées à l'élève, à ses parents et aux enseignants concernés puis ensuite officialisées à l'intérieur d'un plan d'intervention. Un suivi en orthopédagogie est aussi possible en fonction du cas de chacun.

Psychoéducation

Dans le but de travailler les volets comportementaux et disciplinaires, les habiletés sociales, la gestion des conflits ou les situations d'intimidation, un service de psychoéducation est prévu pour les élèves du PEI. Des suivis et des gestions de crise sont donc assurés par ce service.

Autres mesures

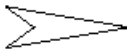
Il est à noter également qu'un service de titulariat est offert aux élèves du PEI, en plus de leur offrir, sur demande ou selon les besoins identifiés, un service d'enseignement ressource qui vise essentiellement à accompagner l'élève dans sa réussite par la supervision et l'accompagnement.

Annexe

1. Politique EHDA

Commission scolaire des Hautes-Rivières

P
O
L
I
T
I
Q
U
E



SERVICE : DE L'ENSEIGNEMENT AUX JEUNES

CODE : E J P 02

PROCÉDURES :

DIRECTIVES :

DATE D'APPROBATION : 3 JUN 1998

RÉSOLUTION NUMÉRO : 180 87-88

DATE DE RÉVISION : 12 MAI 2003

RÉSOLUTION NUMÉRO : HR 03.06.12.007

ENTRÉE EN VIGUEUR : 13 mai 2003

**SUJET : POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE.**

1. INTRODUCTION

L'école « a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'INSTRUIRE, de SOCIALISER et de QUALIFIER les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. »¹

L'orientation fondamentale de la politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, « UNE ÉCOLE ADAPTÉE À TOUS SES ÉLÈVES », précise notamment que la réforme vise une plus grande réussite pour tous pouvant « se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves. »² Elle met l'accent sur le volet dépistage et prévention, place l'adaptation des services comme principale préoccupation et privilégie l'intégration à la classe ou au groupe ordinaire.

En cohérence avec sa vision et ses orientations, la Commission scolaire des Hautes-Rivières souscrit aux changements proposés par la réforme et aux énoncés de la politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation.

N.B. Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

¹ L.I.P., art. 36

² Politique de l'adaptation scolaire, Une école adaptée à tous ses élèves » M.E.Q. 1999